DÉCISION DU CONSEIL

du 18 juillet 1995

portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(95/317/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision 94/65/CE du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité est vacant à la suite de la démission de M. Bazzanella portée à la connaissance du Conseil en date du 14 juin 1995 ;

vu la proposition du gouvernement italien,

DÉCIDE :

Article unique

M. Carlo Andreotti est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Bazzanella pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 18 juillet 1995.

Par le Conseil

Le président

J. SOLANA

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.